



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le 17-06-2026

ID : 013-211301049-20260601-AM2026\_265-AR



**ARRETE DU MAIRE N° 2026-265**  
**permanent**

Pôle : Administration générale

**Délégation de fonctions et de signature à Madame Julie SAVI,**  
**septième adjointe au maire**  
**abroge et remplace AM2026-162**

Nomenclature ACTES : 5.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,  
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18 ;  
VU la délibération N°2026-03-02 du conseil municipal en date du 29 mars 2026 fixant à huit le nombre d'adjoints au maire,  
VU le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 29 mars 2026 constatant l'élection de Madame Julie SAVI en qualité de septième adjointe au maire.

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des affaires communales rendent nécessaire une délégation de fonctions aux adjoints au maire,  
CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier les délégations consenties à Madame Julie SAVI.

**ARRETE**

**Article 1 : Délégation de fonctions**

Madame Julie SAVI, septième adjointe au maire, reçoit délégation de fonctions, sous la surveillance et la responsabilité du maire, dans les domaines suivants :

- Urbanisme,
- Gestion du domaine public.

**Article 2 : Délégation de signature**

Pour l'exercice de ses fonctions, Madame Julie SAVI reçoit délégation de signature pour tous actes, arrêtés, décisions, documents et correspondances relevant des domaines précités.

**Article 3 : Limitation**

Aucun engagement de dépenses ne pourra être effectué sans l'accord préalable du maire ou de son représentant dûment habilité.

**Article 4 : Exécution**

Le directeur général des services et le responsable de service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le sous-préfet d'Istres, notifié à l'intéressée et publié sur le site de la ville.

Fait à Sausset-les-Pins, le 1<sup>er</sup> juin 2026

Notifié à l'intéressée le :  
Signature

16/6/2026



Le maire,  
Maxime MARCHAND